

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2021**

**N°0627/2020 : approbation d'une convention de partenariat entre Inter CE 42 et Loire Forez agglomération sur l'accord des tarifs préférentiels applicables aux adhérents d'Inter CE 42.**

Il est décidé d'approuver la convention de partenariat mise en place entre Inter CE 42 et Loire Forez agglomération et d'ainsi instaurer un tarif préférentiel aux adhérents d'Inter CE 42 pour l'année 2021 sur présentation d'un Pass imprimé par l'adhérent ou enregistré sur son smartphone. Le tarif préférentiel applicable est de 6 € TTC (tarif Inter CE42) au lieu de 8,50 € TTC (tarif public).

**N°0628/2020 : maintenance des installations de la médiathèque tête de réseau située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert.**

Il est décidé de conclure un marché pour la maintenance des installations de la médiathèque tête de réseau située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert.

Concernant la partie du marché à prix forfaitaire, le montant annuel du marché est 8 980 € HT et le montant maximum du marché est de 6 000 € HT pour la partie à bons de commande. Le titulaire retenu pour ce marché est la société AXIMA CONCEPT ENGIE SOLUTIONS – 12 rue Jean Servanton 42000 Saint-Etienne.

**N°0629/2020 : repérage amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés avant travaux.**

Il est décidé de conclure un marché pour le repérage amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés avant travaux.

Montant minimum annuel : 20 000 € HT

Montant maximum annuel : 80 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est la société ATYLES – 6 Rue de l'Abbaye 69440 Mornant.

**N°0630/2020 : approbation des travaux de modernisation de l'éclairage public à Lérigneux.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 2 779 €.

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage public Lérigneux	4 964 €	56 %	2 779 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Lérigneux au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0631/2020 : approbation de la demande de subvention dans le cadre du PDR 2014-2020 pour l'action « animation et fonctionnement du GAL Forez du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ».**

Il est décidé de solliciter une subvention européenne FEADER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de l'action « animation et du fonctionnement du GAL FOREZ du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ». La dépense s'élève à 115 975,87 € TTC. L'autofinancement de Loire Forez agglomération, à hauteur de 23 195,17 € TTC, représente 20% du montant de la dépense. Dans le cadre de LEADER, l'Europe peut soutenir financièrement ces dépenses à hauteur de 80 % soit une demande de subvention prévisionnelle de 92 780,70 €.

**N°0632/2020 : engagement des aides individuelles dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus COVID-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation.**

Il est décidé de verser à l'entreprise SAS LGM, « Le garde-manger » situé à Montbrison et représentée par Mme GUILLOT, une aide forfaitaire de 1 000 €.

**N°0633/2020 : Approbation de deux conventions d'utilisation de la piscine intercommunale « Forez aquatic » et de la piscine communautaire Aqualude au profit de classes primaires dans le cadre de deux RPI.**

Il est décidé de signer deux conventions avec la communauté de communes de Forez Est :

- La première dans le cadre de la mise à disposition de la piscine intercommunale « Forez aquatic » aux classes de l'école Sainte-Foy-Saint-Sulpice (en RPI avec Cléppé) suivant le planning établi par le conseiller pédagogique de circonscription.  
Le RPI Ste Foy-St Sulpice/Cléppé est pris en charge par la communauté de communes de Forez Est pour les séances de natation et pour le transport.
- La seconde dans le cadre de la mise à disposition de la piscine communautaire Aqualude aux classes de l'école Rivas (en RPI avec Craitilleux) suivant le planning établi par le conseiller pédagogique de circonscription en période 2 soit du mardi 2 novembre au vendredi 4 décembre 2020 : les mardis et vendredis de 9h35 dans l'eau à 10h20 sortie de l'eau.  
Le RPI de Craitilleux-Rivas est pris en charge par Loire Forez agglomération pour les séances de natation et pour le transport.

Pour la mise à disposition de la piscine intercommunale « Forez aquatic », la participation de Loire Forez agglomération a été fixée à 192.20 € par séance de 45 mn, en sus 1.50 € par bonnet et par élève.

Pour la mise à disposition de la piscine communautaire Aqualude, la participation de la communauté de communes Forez Est a été fixée à 3.60 € par élève et par séance de 45 mn, avec en sus 1.55 € par bonnet et par élève. L'encadrement sera conforme à la réglementation en vigueur. Toute absence non signalée au moins 48 h à l'avance sera facturée.

Concernant les modalités de paiement, une balance de compensation sera opérée entre les sommes dues par Loire Forez agglomération à la communauté de communes de Forez-Est et inversement aux termes des deux conventions. A défaut de balance, chaque entité reste redevable des sommes dues.

**N°0634/2020 : approbation d'une convention partenariale avec la plateforme Sport-Santé 42 du comité départemental olympique et sportif de la Loire (CDOS).**

Il est décidé de signer une convention précisant les modalités du partenariat avec la plateforme sport-santé 42 du CDOS qui s'engage à proposer des formations à destination des éducateurs sportifs engagés sur le dispositif du contrat Local de santé et à assurer une aide de proximité vis-à-vis de Loire Forez agglomération notamment dans la mise en œuvre des créneaux sport-santé à la piscine Aqualude et à la piscine du petit Bois, et à inviter l'EPCI à chaque réunion concernant cette thématique.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2020 et renouvelable par reconduction expresse au bout de cette période. Ce partenariat est gratuit.

**N°0635/2020 : approbation de la convention de transfert en pleine propriété des immobilisations nécessaires à l'exécution de la compétence assainissement collectif, de leur financement, du transfert du résultat global de clôture et approbation du transfert de propriété des biens immobiliers cadastrés – commune de La Chambonie.**

Il est décidé d'approuver la convention de transfert de l'actif et du résultat global de clôture de l'assainissement de la commune de La Chambonie selon les termes suivants :

Transfert de l'actif :

Pour la commune de La Chambonie le prix de cession des biens transférés est fixé à 103 574,60€ se décomposant comme suit :

- le(s) emprunt(s) pour : 0€
- les subventions pour : 103 574,60€

Transfert du résultat global de clôture :

Le résultat global de clôture à transférer par la commune de La Chambonie à Loire Forez agglomération se compose :

- d'un déficit de fonctionnement de - 18 190,56€
  - d'un déficit d'investissement de - 26 448,46€
- soit un déficit global transféré de -44 639,02€ ce qui équivaut à un résultat par abonné de -1 239,97€.

Echéancier de reversement du résultat global :

En application des dispositions de la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2018, le transfert de ce résultat global de clôture pourra s'effectuer de la manière suivante :

- un seul versement de 44 639,02€ émis par Loire Forez agglomération dans les deux mois après la signature de la convention

Transfert des biens cadastrés :

Pour la commune de La Chambonie le transfert des biens immobiliers cadastrés, inclus dans le prix de cession, est ainsi fixé à 179,03€. Ce montant sera repris dans l'acte administratif qui constatera le transfert de propriété.

**N°0636/2020 : convention de mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique auprès de la commune de La Tourette en matière d'assistance juridique.**

Il est décidé d'approuver la convention de mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique auprès de la commune de La Tourette en matière d'assistance juridique.

Pour ce faire, le volume horaire global est estimé à 2 heures. Le coût horaire du service étant de 67 €, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 134 €. Elle est conclue jusqu'à réalisation des dossiers correspondants à ce volume horaire global estimé.

**N°0637/2020 : convention de mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique auprès de la commune de Saint-Bonnet-le-Château en matière d'assistance juridique**

Il est décidé d'approuver la convention de mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique auprès de la commune de Saint-Bonnet-le-Château en matière de d'assistance juridique.

Pour ce faire, le volume horaire global est estimé à 4 heures. Le coût horaire du service étant de 67 €, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 268 €.

Elle est conclue jusqu'à réalisation des dossiers correspondants à ce volume horaire global estimé.

**N°0638/2020 : modification de la régie d'avances – ajout de nouvelles dépenses.**

L'article 8 de la décision 109/2017 de création de la régie d'avances générale pour les dépenses est modifié comme suit :

Article 8 : La régie paie les dépenses de matériel et de fonctionnement (non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée) dans la limite de 700€ :

- Acquisition de toutes fournitures de bureau
- Achat de denrées alimentaires périssables
- Frais de carburant, entretien courant des véhicules appartenant à la collectivité territoriale, frais de péage, frais de stationnement
- Frais postaux
- Frais de réception et de représentation
- Vignettes et timbres fiscaux
- Contremarques pour activités sportives ou culturelles dans les équipements de la collectivité (piscines, musée...)
- Matériels spécifiques à la broderie or : jaseron, filé, fil madeira, paillettes métalliques, lamé...
- Achat d'applications et jeux vidéo en ligne pour tablettes et supports numériques
- Frais d'hébergement de site Internet

- Documentation technique dématérialisée
- Accessoires de téléphonie
- Pièces détachées informatique
- Droits d'enregistrement acquittés auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) ainsi que du Service de la Publicité Foncière (SPF)
- Frais pour réponse rapide par la SAFER à notification pour droit de préemption
- Frais pour dispositifs médicaux

**N°0639/2020 : approbation de la sollicitation d'une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de la Loire dans le cadre de la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale visant à la sédentarisation des familles de voyageurs d'ancrage local du territoire de Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de la Loire d'un montant de 10 000 € dans le cadre de la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale visant à la sédentarisation des familles de voyageurs d'ancrage local du territoire de Loire Forez agglomération.

**N°0640/2020 : approbation d'une convention de versement d'un fonds de concours avec la commune de Sury-le-Comtal pour un équipement en abri-voyageurs.**

Il est décidé de signer une convention de versement de fonds de concours avec la commune de Sury-le-Comtal pour l'équipement d'un abri-voyageurs.

L'abri-voyageurs est destiné à être implanté le long de la R105 (route les Chaux), avec une longueur d'emprise au sol de 3 mètres. Le coût total de l'abri-voyageurs (options et pose comprise) s'élève à 3 800 € HT.

Le montant du fonds de concours pouvant être reversé s'élève à 50% du reste à charge de la commune, plafonné à 1 500 € HT pour les abris d'une emprise au sol d'une longueur inférieure ou égale à 3 mètres.

Un fonds de concours de 1 500 € HT sera donc versé par Loire Forez agglomération à la commune de Sury-le-Comtal.

**N°0641/2020 : approbation de la convention de mise à disposition entre Arts et Musiques en Loire Forez, Loire Forez agglomération et la commune de Saint-Marcellin-en-Forez.**

Il est décidé de signer la convention suivante entre Arts et Musiques en Loire Forez, Loire Forez agglomération et la commune de Saint-Marcellin-en-Forez concernant la mise à disposition des locaux de la salle Aristide Briand, située rue Aristide Briand 42680 Saint-Marcellin-en-Forez.

Loire Forez agglomération reversera à la commune de Saint-Marcellin-en-Forez la somme de 2 790,86 € pour 94 m<sup>2</sup>, qui sera actualisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par application d'un coefficient de révision. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 1 an.

**N°0642/2020 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.**

Il a été attribué une subvention d'un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- Monsieur FAURE Stéphane - 10 lotissement Champion 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- Madame PHALIPPON Stéphanie - 173 route de St Jean 42560 Margerie-Chantagret
- Madame BONNEVILLE Anne-Marie - 393 chemin de Bonnaire 42610 Saint-Georges-Haute-Ville
- Madame GALLON Danielle - 8 rue du pin mallet - 42550 Usson-en-Forez
- Monsieur GAGNAIRE Pierre - 827 route du vallon 42550 Apinac
- Monsieur DURAND François - 4 allée des vergers 42600 Montbrison
- Monsieur BESSET Louis - 7 allée Gaspard Paparin 42600 Montbrison
- Monsieur BRETON Alain - 36 rue des parottes 42450 Sury-le-Comtal
- Madame CORREIA DA CUNHA Joacquina - 95 chemin de grimodet 42380 Périgneux

**N°0643/2020 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.**

Il a été attribué une subvention d'un montant de 1000 € aux bénéficiaires suivants :

- Monsieur TANZILLI Thomas - 21 promenade du canal 42610 Saint-Romain-le-Puy
- Madame BERTIN Gisèle - 13 route de St-Thurin 42111 Saint-Didier-sur-Rochefort

**N°0644/2020 : nouvelle décision qui annule et remplace la décision N° 2020DEC0248 - Approbation d'une demande de subvention pour le financement de l'étude de faisabilité pour le redéploiement de l'atelier-musée des Grenadières dans le cadre du programme LEADER Forez.**

Il est décidé de solliciter une subvention européenne FEADER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de « l'étude de faisabilité pour le redéploiement de l'atelier-musée des Grenadières ». La dépense prévisionnelle s'élève à 43 068 € TTC. L'autofinancement de Loire Forez agglomération, à hauteur de 8613.60 € TTC, représente 20% du montant de la dépense. L'aide financière FEADER est sollicitée à hauteur de 27 563.52 €, soit 64 % du montant de la dépense TTC. Le montant de l'aide publique nationale apportée par Loire Forez agglomération s'élève à 6 890.88 € soit 16 % du montant de la dépense TTC. En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, il est prévu une prise en charge systématique par l'autofinancement de Loire Forez agglomération.

Il est décidé de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services instructeurs et d'autoriser la Vice-présidente à signer tout document s'y rapportant.

**N°0645/2020 : approbation des travaux complémentaires d'éclairage public à Marols.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 3 071.48 €

Détail : 19 279	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage public Marols	5 484.79 €	56 %	3 071.48 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe « voirie et éclairage public » affectée à la commune de Marols.

**N°0646/2020 : approbation des travaux de modernisation de l'éclairage public Le Couera / La Varenne à Saint-Etienne-le-Molard.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 4 183 €.

Détail : 22 177	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage public La Varenne	7 470 €	56 %	4 183 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Saint-Etienne-le-Molard au titre « voirie et éclairage public ».

**N°0647/2020 : approbation de conventions de mise à disposition individuelles d'agents de la communauté d'agglomération Loire Forez, au bénéfice de la commune de Montbrison,**

Il est décidé de signer la convention de mise à disposition avec la commune de Montbrison, pour 4 agents :

- Mme Carole VARIGNER, attachée principale directrice du service commun marchés publics et assistance juridique pour 9h27 hebdomadaires du 01/07/2020 au 30/06/2021 ;
- Mme Solène MOULIN, rédacteur principale 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire marchés publics, pour 5h15 hebdomadaires du 01/07/2020 au 30/06/2023 ;
- Mme Régine PINELLI, assistante de conservation principale 1<sup>ère</sup> classe, 3h30 hebdomadaires du 01/07/2020 au 30/06/2023 ;
- Mr Frédéric ROUX, technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, technicien Informatique Fonctionnelle au service Informatique Mutualisé pour 7h hebdomadaires du 01/07/2020 au 30/06/2021 ;

La durée des conventions est fixée à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, dans le cadre défini par les conventions de mise à disposition, à l'exception de la convention de Carole Varigner et Frédéric Roux dont la durée est fixée à un an. La commune s'acquittera auprès de Loire Forez agglomération de l'indemnisation de la mise à disposition tel que défini dans la convention.

**N°0648/2020 : approbation de la demande de subvention pour le financement des outils de communication pour la destination touristique Forez dans le cadre du programme LEADER Forez.**

Il est décidé de solliciter une subvention européenne FEADER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat LEADER Forez 2014-2020, pour le financement de la réalisation des outils de communication pour la destination touristique Forez.

73 % de la population de la communauté de communes de Forez-Est (CCFE) est concernée par le programme LEADER. A l'échelle des 2 EPCI (Loire Forez agglomération et CCFE), 90,06 % de la population est finalement concernée.

La dépense prévisionnelle s'élève au total à 65 070 € HT dont 90.06% du montant sont pris en compte dans le montant des dépenses éligibles, soit 58 602.04 € HT.

L'autofinancement de Loire Forez agglomération, à hauteur de 11 720.41 € HT, représente 20% du montant de la dépense éligible. L'aide financière FEADER est sollicitée à hauteur de 37 505.30 €, soit 64 % du montant de la dépense HT éligible. Le montant de l'aide publique nationale apportée par Loire Forez agglomération s'élève à 9 376.33 € HT, soit 16 % du montant de la dépense éligible HT.

En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, il est prévu une prise en charge systématique par l'autofinancement de Loire Forez agglomération.

Il est décidé de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services instructeurs et d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

**N°0649/2020 : remboursement à Mme GOUBIER Bernadette, assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, du montant perçu par le FIPFP, dans le cadre du financement d'une partie de son appareil auditif,**

Il est décidé de rembourser à Mme GOUBIER Bernadette, la somme de 1600 € par mandat administratif.

**N°0650/2020 : approbation des travaux de modifications de l'éclairage public des passages piétons à Bonson.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 8 110 €.

Détail :	Montant travaux	HT	% PU	Participation collectivité
Eclairage passages piétons	10 013 €		81 %	8 110 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Bonson au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0651/2020 : adhésion de la commune de Sauvain au service commun de secrétariat de mairie.**

Il est décidé de signer la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie avec la commune de Sauvain entrant en vigueur à comptant du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Outre les missions, cette convention encadre notamment les quotités de travail des agents concernés ainsi que les modalités de participation de la commune aux charges du service

**N°0652/2020 : création des outils de communication touristique pour la destination Forez.**

Il est décidé de conclure un marché pour la création des outils de communication touristique pour la destination Forez.

Concernant la partie du marché à prix forfaitaire, le montant du marché est 40 125 € HT et le montant maximum du marché est de 4 000 € HT pour la partie à bons de commande.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société J'ARTICULE – 11 Quai Rambaud 69002 Lyon.

**N°0653/2020 : approbation des travaux d'éclairage public rue du 8 mai 1945 à Boën-sur-Lignon.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 8 799 €.

Détail : 22 399	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage rue du 8 mai 1945	9 262 €	95 %	8 799 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Boën-sur-Lignon au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0654/2020 : engagement des aides individuelles dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises du secteur du tourisme particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus COVID-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation.**

Il est décidé de verser aux entreprises suivantes une aide forfaitaire de 1 000 € :

N° Dossier	Raison sociale de l'établissement	Commune	Activité	Aide attribuée
00036713	ELONY	SAIL	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 000 €
00036838	LA BATISSE AUX LANTERNES	SAINT-BONNET-LE-CHATEAU	Hôtels et hébergement similaire	1 000 €
00037099	SCI DEL MATIN CALME	MONTVERDUN	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 000 €
00039599	SARL LE MARYTEL	SAVIGNEUX	Hôtels et hébergement similaire	1 000 €
00040812	CHAZOT PASCAL	GUMIERES	Restauration traditionnelle	1 000 €
00047398	AU RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS	NOIRETABLE	Hôtels et hébergement similaire	1 000 €
00049279	LA MAISON OCRE	SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	Restauration traditionnelle	1 000 €
00054474	L'ESTAMINET	MONTBRISON	Restauration traditionnelle	1 000 €
00062378	SCI DE LAUNAT gîte	SURY-LE-COMTAL	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 000 €
00057391	GIBERT VALERIE - FERME AUBERGE AUX BLANCS MOUTONS	GUMIERES	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1 000 €
00060664	LE VIEUX CAFÉ	USSON EN FOREZ	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 000 €
00064575	IBLA	ST JUST ST RAMBERT	Restauration traditionnelle	1 000 €
00064889	SAS CHEZ MARIE	ST JUST ST RAMBERT	Restauration traditionnelle	1 000 €
<b>Total des aides attribuées</b>				<b>13 000 €</b>

**N°0655/2020 : approbation de la convention de mise à disposition d'une salle communale située à Mornand-en-Forez pour la permanence du relais assistants maternels itinérant.**

Il est décidé de signer une convention avec la commune de Mornand-en-Forez représentée par Mme Stéphanie Fayard, Maire en fonction, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale dans le cadre de l'organisation des permanences du relais assistants maternels itinérant à partir du 8 septembre 2020. Ces permanences auront lieu les mardis de 8h15 à 12h.

**N°0656/2020 : approbation de la convention de mise à disposition d'une salle communale située à Saint-Georges-Haute-Ville pour la permanence du relais assistants maternels itinérant.**

Il est décidé de signer une convention avec la commune de Saint-Georges-Haute-Ville représentée par M. Frédéric Millet, Maire en fonction, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale dans le cadre de l'organisation des permanences du relais assistants maternels itinérant à partir du 9 septembre 2020. Ces permanences auront lieu les mercredis de 8h15 à 12h.

**N°0657/2020 : demande de subvention pour l'action Enquête filière agriculture biologique biodiversité et qualité.**

Il est décidé de solliciter, auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne une subvention pour la mise en œuvre de la tranche 2021 de l'action Accompagnement à la conversion agriculture biologique (A2-125). Sur la base du montant estimatif des dépenses, la subvention demandée s'élève à 15 840,00 €. Cette somme correspond à une subvention à hauteur de 80% du coût total de l'opération subventionnable estimée à 19 800,00 € TTC dont le plan de financement est le suivant :

	Taux	Montant
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne (Contrat territorial du Lignon du Forez)	80 %	15 840 €
Autofinancement Loire Forez agglomération	20%	3 960 €
Total	100%	19 800 €

**N°0658/2020 : : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et d'autres partenaires potentiels pour la mise en œuvre, des actions A2-125, A2-137, A2-138 inscrites au Contrat Territorial Lignon du Forez [2017-2021].**

Il est décidé de solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne une subvention pour la mise en œuvre des actions citées A2-125, A2-137 et A2-138 suivant la répartition financière précisée dans les tableaux ci-dessous :

Contrat territorial Lignon du Forez		2021		
N° Action	Actions	Dépenses	Recettes	Tx subv
A2-125	Diagnosics Conversion AB	12 000 €	9.600 €	80%
	Contrats d'Objectifs individuel AB	7 500 €	4 500 €	60%
	Animation Collective AB	6 000 €	3 600 €	60%
A2-137	Contrat d'objectifs individuel changement de pratiques +	9 000 €	5 400 €	60 %
A2-138	Animation Collective changement de pratiques	5 400 €	3 240 €	60 %
	<b>Total</b>	<b>39 900 €</b>	<b>26 340 €</b>	
	<b>RAC LFa</b>		<b>13 560 €</b>	

Dans la continuité de la tranche opérationnelle 2020 pour ces mêmes actions, la demande de subvention se décomposera en trois dossiers distincts :

Actions	Dépenses	Subvention	Tx aides	autofinancement
Diagnosics Conversion AB	12 000 €	9 600 €	80 %	2 400 €
Contrats d'Objectifs individuel AB Contrat d'objectifs individuels changement de pratiques	16 500 €	9 900 €	60 %	6 600 €
Animation Collective AB Animation Collective changement de pratiques	11 400 €	6 840 €	60 %	3 960 €
<b>Total</b>	<b>39 900 €</b>	<b>26 840 €</b>		<b>13 560 €</b>

**N°0659/2020 : approbation d'une convention d'autorisation de rejet des eaux de fossé de voirie publique en terrain privé, sur la parcelle B 647 à Trelins.**

Il est décidé de signer une convention d'autorisation de rejet des eaux de fossé de voirie publique en terrain privé avec Mme GUILLOT Michelle, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 647 à Trelins, moyennant une indemnité de 300 €.

Ce rejet des eaux de fossé de voirie sur propriété privée fera l'objet d'un acte authentique de constitution de servitude. L'indemnité sera versée lorsque l'acte de servitude correspondant sera signé.



**N°0660/2020 : approbation d'une convention d'autorisation de rejet des eaux de fossé de voirie publique en terrain privé, sur la parcelle F 1246 à Saint-Marcellin-en-Forez.**

Il est décidé de signer une convention d'autorisation de rejet des eaux de fossé de voirie publique en terrain privé avec Mme MASSON Monique, propriétaire de la parcelle cadastrée section F n° 1246 à Saint-Marcellin-en-Forez, moyennant une indemnité de 300 €.

Ce rejet des eaux de fossé de voirie sur propriété privée fera l'objet d'un acte authentique de constitution de servitude. L'indemnité sera versée lorsque l'acte de servitude correspondant sera signé.

**N°0661/2020 : adhésion de la commune de Cezay au service commun de secrétariat de mairie.**

Il est décidé de signer la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie avec la commune de Cezay entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Outre les missions, cette convention encadre notamment les quotités de travail des agents concernés ainsi que les modalités de participation de la commune aux charges du service.

**N°0662/2020 : convention de mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique auprès de la commune de Champdieu en matière de commande publique.**

Il est décidé d'approuver la convention de mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique auprès de la commune de Champdieu en matière de commande publique.

Pour ce faire, le volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics est de 5 unités d'œuvre selon la liste des équivalents marchés présente en annexe 1 de la convention. Le coût de l'unité d'œuvre du service étant de 198 €, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 990 €.

Elle est conclue jusqu'à réalisation des marchés correspondants à ce volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics.

**N°0663/2020 : marché pour l'étude hydraulique rue des Bruns, rue Thivel et avenue Jean Moulin sur la commune de Sury-le-Comtal.**

Il est décidé de conclure un marché pour l'étude hydraulique rue des Bruns, rue Thivel et avenue Jean Moulin sur la commune de Sury-le-Comtal.

Concernant la partie du marché à prix forfaitaire, le montant du marché est de 18 800 € HT et le montant maximum du marché est de 20 000 € HT pour la partie à bons de commande.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société IRH INGENIEUR CONSEIL – 6 rue de l'Ozon 69360 Serezin-du-Rhône.

**N°0664/2020 : marché de travaux pour le remplacement de canalisations d'eau potable, chemin de Montaud sur la commune de Montbrison.**

Il est décidé de conclure un marché de travaux pour le remplacement de canalisations d'eau potable, chemin de Montaud sur la commune de Montbrison. Le montant du marché est de 71 382.50 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société EUROVIA DALA AGENCE LMTP – Zone industrielle la Chazotte, 8 rue du Puits Lacroix 42650 Saint-Jean-Bonnefonds ;

**N°0665/2020 : agrément de contrats de sous-traitance novembre 2020**

Il est décidé d'accepter les actes spéciaux de sous-traitance suivants :

Objets des marchés	Titulaires	Sous-traitants	Montants	Natures
Travaux d'assainissement des secteurs « Bourg - La Gare » sur la commune de Périgneux Lot 2 station d'épuration de la Gare	SADE La Rama 42840 MONTAGNY	SUEZ ORGANIQUE Les Allerys 42590 ST-PRIEST-LA-ROCHE	50 527,95 €	curage lagune

Travaux de réfection de 3 ouvrages d'art	SADE La Rama 42840 MONTAGNY	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 17 Boulevard Charles Voisin BP96 42162 ANDRÉZIEUX- BOUTHÉON	5 600,00 €	réfection enrobés
Travaux de réfection de 3 ouvrages d'art	FREYSSINET RHONE ALPES AUVERGNE 7 Route du Caillou 69630 CHAPONOST	AUVERGNE BETON SPECIAUX 285 route de la Font de l'Or BP90 42210 CLEPPÉ	53 500,00 €	travaux de maçonnerie et réparation des bétons
Travaux de réfection de 3 ouvrages d'art	SADE La Rama 42840 MONTAGNY	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 17 Boulevard Charles Voisin BP96 42162 ANDRÉZIEUX- BOUTHÉON	3 000,00 €	travaux de maçonnerie et réparation des bétons
Objets des marchés	Titulaires	Sous-traitants	montants	natures
Travaux d'aménagement de voirie du chemin de l'Horme sur la commune de Sury-le-Comtal	TPCF Ets COLAS ZA des Bergères 199 Rue de la Sauveté CS 31011 42210 MONTROND LES BAINS	BERNE PARCS JARDINS 614 route de Saint- Étienne 42210 MONTROND-LES- BAINS	10 000,00 €	travaux d'espaces verts
Travaux de réhabilitation et d'aménagement du réseau d'eau potable réservoir des Ormances	SORREBA RHONE ALPES 94 rue Alexandre Dumas 69120 VAULX EN VELIN	SAS SPTP 1 boulevard de l'industrie BP 2020 42173 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	15 757,44 €	travaux de terrassement
Travaux de réhabilitation et d'aménagement du réseau d'eau potable réservoir des Ormances	SORREBA RHONE ALPES 94 rue Alexandre Dumas 69120 VAULX EN VELIN	EURL HILTI 42510BUSSIERES	20 281,00 €	pose de tuyauterie en inox 316L
Travaux d'aménagement et d'entretien des voiries d'intérêt communautaire Lot 2 secteur sud	EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST Rue François Coli BP 96 42162 ANDREZIEUX- BOUTHEON Cedex	BARD PAYSAGES 531 chemin de Moulin Palais 42600 BARD	6 755,00 €	espaces verts
Travaux Orangerie - Lot n°7 Plâtrerie peinture faux plafonds	PEPIER CHARREL 16 Rue de Saint- Didier 43600 SAINTE SIGOLENE	SARL Menuiserie LARDON ZI du Bas de la Côte 4 chemin du Val 42700 FIRMINY	21273,55	Panneaux plafonds

Construction de la nouvelle station d'eau potable de Saint-Just Saint-Rambert et Bonson lot 2 Les placières	SUEZ 18 rue Félix Mangini Bâtiment Universaône 69009LYON	SARL GIRAUDIAS Gourchaud 42130 SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	2 194,75 €	travaux de clôture et portails
Construction de la nouvelle station d'eau potable de Saint-Just Saint-Rambert et Bonson lot 2 Les placières	SUEZ 18 rue Félix Mangini Bâtiment Universaône 69009LYON	FORISSIER ENTREPRISE ZA Le pré neuf 42210 CRAINTILLEUX	- 350,00 €	travaux de plomberie sanitaire VMC

### N°0666/2020 : agrément des avenants de novembre 2020

Il est décidé d'accepter les avenants suivants :

Objet	Groupement	Titulaire	Montant du marché	Motif	Montant de l'avenant
Réalisation d'un dossier loi Barnier et modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noirétable	Groupement REALITES / BIOINSIGHT	REALITES BUREAU D'ETUDES 34 Rue Georges Plasse 42300 ROANNE	6 300 € HT + Maximum 14 000 € HT	Prolongation durée	0,00 €
Réalisation de documents imprimés - Marchés subséquents n°12 Autres supports (avenant 4)	IMPRIMERIE COURAND ET ASSOCIES	IMPRIMERIE COURAND ET ASSOCIES 82 Route de Crémieu 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU	Maxi 8 000 €	Ajout de prix nouveaux	0,00 €
Maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'extension et réhabilitation de la salle hors sac du Col de la Loge	Groupement REACH ET SCHARFF / PALIMPSESTES / ECLISSE / NICOLAS INGENIERIE / BETREC LIGNALITHE	REACH SCHARFF ARCHITECTES 5 Rue Jussieu 69002 LYON	86 300 € HT	Changement nom titulaire car fusion avec PALIMPSESTES qui devient désormais SILT en groupement avec ECLISSE, NICOLAS INGENIERIE et BETREC LIGNALITHE.	0,00 €
Signalétique des zones d'activités économiques	JS CONCEPT	JS CONCEPT 103 Rue Paul de Vivie 42100 SAINT-ETIENNE	Maximum 88 000 € HT	Prolongation durée	0,00 €

### N°0667/2020 : approbation des travaux d'éclairage public à Saint-Just-Saint-Rambert : chemin du Gué et chemin du Guéret.

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 27 110 €

Détail : 22 257	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
EP Chemin du Gué et Chemin du Guéret	27 663 €	98%	27 110 €

Cette participation sera financée :

- Par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Saint-Just-Saint-Rambert au titre « voirie/éclairage public » pour 20 100 €
- Par l'enveloppe "mise aux normes et exemplarité" pour 7 010 €

**N°0668/2020 : approbation des travaux d'éclairage public à Saint-Just Saint-Rambert : 5<sup>ème</sup> phase d'optimisation**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 286 174 €

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Optimisation Phase 5	292 014 €	98%	286 174 €

Cette participation sera financée :

- Par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Saint-Just Saint-Rambert au titre « voirie/éclairage public » pour 148 534 €
- Par l'enveloppe "mise aux normes et exemplarité" pour 137 640 €

**N°0669/2020 : approbation des travaux de modernisation de l'éclairage public route de Montbrison et chemin de la Verchère à Lézigneux**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de **8 390 €**

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage Route de Montbrison / Chemin de la Verchère (14)	11 817 €	56 %	8 390 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Lézigneux au titre « voirie/éclairage public »

**N°0670/2020 : approbation de deux autorisations de cession de lots sur la ZAC de Vaure à Montbrison.**

Il est décidé de signer en tant qu'aménageur de la ZAC de Vaure et conformément à l'article 26 du cahier des charges de cession de terrains de cette ZAC, une autorisation de cession pour :

- la vente du lot de la ZAC de Vaure, cadastré section BD n° 1626, 1627, 1629 et 1631, sur la commune de Montbrison (avec vente indissociable des parcelles AB n° 28 et 30 à Savigneux situées en dehors du périmètre de la ZAC), par la SCI 2B à la SCI les Serruriers, représentée par Jacques BLANCHET, ou toute personne substituée, sous conditions.
- la vente du lot de la ZAC de Vaure, cadastré section BD n° 1504, 1507, 1515, 1516, 1517, 1518, 1764 et 1765, sur la commune de Montbrison (avec vente indissociable des parcelles AB n° 22, 27 et 29 à Savigneux situées en dehors du périmètre de la ZAC), par la SCI AVOR à la SCI les Serruriers, représentée par Jacques BLANCHET, ou toute personne substituée, sous conditions.

**N°0671/2020 : approbation de la convention d'objectifs « promeneurs du Net » entre Loire Forez agglomération et la caisse d'allocations familiales de la Loire.**

Il est décidé d'approuver la convention d'objectifs « promeneurs du Net » entre Loire Forez agglomération et la caisse d'allocations familiales de la Loire autorisant le référent du projet, la directrice des accueils collectifs de mineurs (ACM) du secteur de Saint-Bonnet-le-Château à :

- observer, repérer les pratiques numériques des jeunes,
- organiser une présence éducative auprès des jeunes,

- entrer en relation avec les jeunes dans le cadre d'accompagnement de projets collectifs,
- adapter les pratiques professionnelles d'accompagnement des jeunes en se formant, en participant à la vie du réseau départemental et en restant informé de l'évolution des pratiques des jeunes.

Celle-ci est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2023.

**N°0672/2020 : approbation de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion 2018-2020 au PLIE du Forez et du versement de l'adhésion au plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du Forez 2020.**

Il est décidé d'approuver l'avenant n°2 de la convention d'adhésion 2018-2020 au PLIE du Forez ainsi que le versement d'une contribution financière au titre de l'année 2020 qui s'élève à 112 384 € pour le fonctionnement sur l'ensemble du Territoire de Loire Forez agglomération.

**N°0673/2020 : élaboration d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de conclure un marché pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur le territoire de Loire Forez agglomération.

Concernant la partie du marché à prix forfaitaire, le montant du marché est 41 070 € HT et le montant maximum du marché est de 10 000 € HT pour la partie à bons de commande.

Le titulaire retenu pour ce marché est le groupement JEAN CLERC CONSULTANT – L'Estampe Chasseradès 48250 Mont Lozère et Goulet / Mouv'innov.

**N°0674/2020 : approbation du contrat de prestation de service avec le CILDEA pour la réalisation d'animations scolaires sur les rivières et les milieux aquatiques - années 2020-2021**

Il est décidé de signer un contrat de prestation de service pour les animations scolaires sur le thème de la rivière et des milieux aquatiques, permettant de maintenir les sensibilisations pour la période transitoire du contrat de rivières Mare Bonson et petits affluents de la Loire et pour la dernière année du contrat de rivières Lignon, Anzon et Vizezy.

Les prestations réalisées par le CILDEA pour le compte de Loire Forez agglomération seront rémunérés de la façon suivante :

1 journée d'intervention dans une école du bassin versant Mare Bonson et petits affluents de la Loire	350,00 € net de taxes*
1 journée d'intervention dans une école du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy	337,50 € net de taxes**

\*Les animations du bassin versant de la Mare, du Bonson et des petits affluents de la Loire seront réglés subvention déduite perçues par le CILDEA.

\*\*Pour les animations du bassin versant du Lignon de l'Anzon et du Vizezy, la convention fixe à 32 jours le nombre d'animations réalisables sur les années 2020 et 2021 soit un montant maximal de 10 800 € net de taxes.

Le contrat de prestation se terminera à la fin de l'année 2021.

**N°0675/2020 : approbation de la convention avec l'association de formation aux métiers du sport dans le cadre de l'organisation des épreuves en natation scolaire des stagiaires BJPEJS éducateur sportif activités aquatiques à la piscine Aqualude de Montbrison.**

Il est décidé de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association de formation aux métiers du sport, dans le cadre des épreuves en natation scolaire, de dix stagiaires BPJEPS éducateur sportif des activités aquatiques à la piscine Aqualude de Montbrison, le jeudi 26 novembre 2020, de 8h à 14h, selon le planning établi en période 2 des classes primaires.

Cette convention vise à définir l'accueil et les conditions d'intervention des stagiaires dans le cadre des épreuves en natation scolaire en présence du conseiller pédagogique de circonscription et de la représentante de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

**N°676/2020 : approbation de la convention encaissement entre l'office de Tourisme Loire Forez et Loire Forez agglomération**

Il est décidé de signer une convention encaissement avec l'office de tourisme Loire Forez, sise 17, boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison pour les ComéNomades édition 2020-2021.

**N°0677/2020 : réalisation de documents imprimés – Marchés subséquents n°14 à 18.**

Il est décidé de conclure plusieurs marchés subséquents à l'accord-cadre relatif à la réalisation de documents imprimés pour une durée d'un an :

Marché subséquent n°14 – Dépliants

Montant minimum : 2 000 € HT

Montant maximum : 15 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 route de Crémieu 38230 Tignieu Jameyzieu.

Marché subséquent n°15 – Affiches et flyers

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 10 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie CHAMPAGNAC MALVEZIN VALADOU – 5 rue Félix Daguerre ZI Sistrières 15000 Aurillac.

Marché subséquent n°16 – Brochures

Montant minimum : 5 000 € HT

Montant maximum : 27 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 route de Crémieu 38230 Tignieu Jameyzieu.

Marché subséquent n°17 – Autres supports

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 8 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 route de Crémieu 38230 Tignieu Jameyzieu.

Marché subséquent n°18 – Papeterie

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 10 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 route de Crémieu 38230 Tignieu Jameyzieu.

**N°0678/2020 : approbation des tarifs des manifestations du réseau culturel – Coménomades édition 2020/ 2021.**

Il est décidé de fixer les tarifs des spectacles proposés dans le cadre des Coménomades édition 2020/2021, en tenant compte de la retenue de 2.50 % pratiquée par l'office de tourisme sans coût du billet :

- Tarifs :
  - 5 € pour les plus de 13 ans
  - Gratuit pour les moins de 13 ans : 0 €
- Tarifs groupes :
  - Groupes et accompagnateurs issus d'associations ou de structures relevant du domaine de compétence de Loire Forez agglomération : Gratuité
  - Tarif scolaire et groupes et accompagnateurs issus d'association ou de structures hors domaine de compétence de Loire Forez : 2.5 €, gratuité pour les accompagnateurs

**N°0679/2020 : approbation des conventions de mise à disposition de la salle des sports de Noirétable (établissement recevant du public) avec les référents sécurité incendie pour la saison 2020-2021.**

Il est décidé de signer les conventions de mise à disposition de la salle des sports de Noirétable à titre gratuit avec les personnes référentes sécurité incendie désignées selon le planning établi pour la période :

- Du 02 novembre 2020 au 6 juillet 2021 Monsieur Brot Jérémy pour le collègue Robert Schumman de Noirétable,

- o Du 11 septembre au 11 décembre 2020, Mesdames Bessaire Annabelle et Marsanne Margaux pour l'école de Saint-Jean la Vêtre,

**N°0680/2020 : travaux d'aménagement de voirie rue Poizat sur la commune de Sury-le-Comtal.**

Il est décidé de conclure un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie rue Poizat sur la commune de Sury-le-Comtal.

Le montant du marché est de 110 168 € HT (offre de base). Le titulaire retenu pour ce marché est la société TPCF ETS COLAS – ZA des Bergères 199 Rue de la Sauveté 42210 Montrond-les-Bains.

**N°0681/2020 : étude de faisabilité et de programmation pour la piscine du Petit-Bois à Saint-Just Saint-Rambert**

Il est décidé de conclure un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la piscine du Petit-Bois à Saint-Just Saint-Rambert.

Le montant du marché est de 20 175 € HT pour la tranche ferme et 31 250 € HT pour la tranche optionnelle. Le titulaire retenu pour ce marché est la société ADOC – 1 Boulevard Déodat de Séverac 31770 Colomiers.

**N°0682/2020 : fourniture de matériel d'équipement pour les médiathèques de Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de conclure un marché pour la fourniture de matériel d'équipement pour les médiathèques de Loire Forez agglomération pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Montant minimum annuel : 5 000 € HT

Montant maximum annuel : 28 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est la société ASLER DIFFUSION – 14 Boulevard André Lassagne BP 127 69530 Brignais.

**N°0683/2020 : approbation de l'avenant n°2 au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la SARL YES HIGH TECH et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer un second avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL YES HIGH TECH sise 20 rue Saint-Joseph 42 000 Saint-Etienne, concernant une prestation pour le spectacle « le jardin de grand-mère » à Marcilly-le-Châtel.

Suite à la crise sanitaire, cette prestation, prévue initialement le 16 avril a été reportée au 15 octobre 2020 et est une nouvelle fois reportée au 21 janvier 2021 dans les mêmes conditions.

**N°0684/2020 : adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la commune de Saint-Priest-la-Vêtre**

Il est décidé de signer, pour une durée illimitée avec une entrée en vigueur à la signature des deux parties, la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la commune de Saint-Priest-la-Vêtre.

Cette convention précise le champ d'application, ses missions, les modalités d'organisation matérielle, la situation de chaque agent du service commun, les modalités de fonctionnement, la gestion et les modalités d'intervention du service, les conditions et modalités de partage des coûts du service entre les adhérents, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou de recours. Enfin, elle précise les conditions et modalités de sortie du service commun.

**N°0685/2020 : approbation des travaux d'éclairage public Rue du Gipon et Route de Maure à Marcilly-le-Châtel.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 3 439 €

Détail : 22 506	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage public Route de Maure Rue du Gipon	6 142 €	56 %	3 439 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Marcilly-le-Châtel au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0686/2020 : approbation d'une autorisation de cession d'un lot sur la ZAC de la Gravoux à Saint-Bonnet-le-Château.**

Il est décidé de signer en tant qu'aménageur de la ZAC de la Gravoux et conformément à l'article 7 du cahier des charges de cession de terrains de cette ZAC, une autorisation de cession pour la vente du lot de la ZAC de la Gravoux, cadastré section AB n° 291, 295 et 297, sur la commune de Saint-Bonnet-le-Château, par la SCI CHATAING à Monsieur Maxime SOULIER ou son substitut, sous conditions.

**N°0687/2020 : approbation d'un acte de constitution d'une servitude assainissement sur la parcelle ZC 8 à L'Hôpital-le-Grand.**

Il est décidé de signer un acte authentique en la forme administrative constituant une servitude assainissement au profit de Loire Forez agglomération, à titre gratuit, avec Monsieur Jean-Jacques EMONET, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZC n° 8 à l'Hôpital-le-Grand.

**N°0688/2020 : approbation d'un acte de constitution d'une servitude assainissement sur les parcelles AH n° 248, 62 et 63 à La Chapelle-en-Lafaye.**

Il est décidé de signer un acte authentique en la forme administrative constituant une servitude assainissement au profit de Loire Forez agglomération, avec Messieurs Alfred BROSSETTE et Sylvain BROSSETTE et Mesdames Félie PLATRE et Céline PASSOT-de BACIOCCHI, propriétaires indivis des parcelles cadastrées section AH n° 248, 62 et 63 à La Chapelle-en-Lafaye, au prix de 306.40 €, payé suivant la répartition suivante :

- 76.60 € à M. Alfred BROSSETTE,
- 76.60 € à M. Sylvain BROSSETTE,
- 76.60 € à Mme Félie PLATRE,
- 76.60 € à Mme Céline PASSOT-de BACIOCCHI.

**N°0689/2020 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.**

Il a été attribué une subvention d'un montant de 13500 € pour Monsieur et Madame CORMY John 3 impasse du Gué 42130 Marcilly-le-Châtel.

**N°0690/2020 : convention d'occupation à titre précaire et révocable par le GAEC du Montaubourg de la parcelle A 1423 à Marcoux.**

Il est décidé de signer avec le GAEC du Montaubourg, sis 400 route du Pierrou à Marcoux, une convention d'occupation temporaire de la parcelle A 1423, lieu-dit Montaubourg, sur la commune de Marcoux, à titre gratuit. Cette convention définit les modalités d'occupation

**N°0691/2020 : approbation des travaux d'éclairage public Place du Plâtre à Saint-Bonnet-le-Courreau.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 1 111 €.

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage public Place du Plâtre	1 985 €	56 %	1 111 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Saint-Bonnet-le Courreau au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0692/2020 : approbation de la convention d'objectifs et financement pour les relais assistants maternels entre Loire Forez agglomération et la MSA (Mutualité Sociale Agricole).**

Il est décidé de signer la convention entre la MSA, et Loire Forez agglomération. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service relais assistants maternels (RAM) pour les équipements suivants :

- RAM de Montbrison
- RAM de Sury-le-Comtal
- RAM de Saint-Just-Saint-Rambert



- RAM planète mêmes itinérant
- RAM de Saint-Bonnet-le-Château
- RAM de Sainte-Agathe-la-Bouteresse

La convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des familles,
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

**N°0693/2020 : demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des actions de sensibilisation et de communication sur la gestion intégrée des eaux pluviales sur tout le territoire de Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de solliciter une subvention dans le cadre des actions de sensibilisation et de communication sur la gestion intégrée des eaux pluviales sur tout le territoire de Loire forez agglomération auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 62 500 TTC pour la totalité du projet.

**N°0694/2020 : approbation de la sollicitation d'une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de la Loire au titre du fonds d'accompagnement publics et territoires pour l'acquisition d'un ludobus et de mobilier pour la ludothèque à l'Orangerie.**

Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de la Loire d'un montant de 49 600 € HT dans le cadre de l'acquisition d'un ludobus et de mobilier pour la ludothèque à l'Orangerie.

**N°695/2020 : approbation d'une convention entre l'association Lire et faire lire et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer une convention avec l'association Lire et faire lire, domiciliée au 6 rue Buisson, CS 50514, 42007 Saint-Etienne cedex, concernant la mise en place d'une animation « lecture à voix haute » tout au long de l'année à la médiathèque Loire Forez située à Montbrison. Cette prestation sera réalisée à titre gracieux.

**N°0696/2020 : approbation d'une convention entre le collège Mario Meunier et Loire Forez agglomération pour la mise en place d'une animation « club lecteur ».**

Il est décidé de signer une convention avec le collège Mario Meunier, domicilié 29 avenue d'Allard 42600 Montbrison, concernant la mise en place d'une animation « club lecteurs » tout au long de l'année scolaire entre le Collège Mario Meunier à la médiathèque Loire Forez située à Montbrison. Cette prestation sera réalisée à titre gracieux.

**N°0697/2020 : approbation d'une convention entre le collège Mario Meunier et Loire Forez agglomération pour la mise en place d'un cadre pour les futures animations à destination du public adolescent.**

Il est décidé de signer une convention avec le collège Mario Meunier, domicilié 29 avenue d'Allard, 42600 Montbrison, concernant la mise en place d'un cadre pour les futures animations à destination du public adolescent à la médiathèque Loire Forez située à Montbrison.

**N°0698/2020 : mission d'accompagnement organisationnel pour le réseau des médiathèques ludothèques Copernic.**

Il est décidé de conclure un marché pour la réalisation d'une mission d'accompagnement organisationnel pour le réseau des médiathèques ludothèques Copernic. Le montant du marché est de 22 825 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société ABCD 6 boulevard de Strasbourg 75010 Paris.

**N°0699/2020 : réalisation de diagnostics locaux d'appui aux communes dans la réception de projets éoliens.**

Il est décidé de conclure un marché pour la réalisation de diagnostics locaux d'appui aux communes dans la réception de projets éoliens. Le montant du marché est de 21 600 € HT pour la partie du marché à prix forfaitaire et pour un montant maximum de 14 000 € HT pour la partie du marché à bon de commandes.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société QUELIA – 41 rue de la chaussée 75009 Paris.

**N°0700/2020 : Création et exécution graphique du Loire Forez mag.**

Il est décidé de conclure un marché pour la création et l'exécution graphique du Loire Forez magazine pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Le montant maximum annuel du marché est de 22 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'agence RECIPROQUE LA BOULE A NEIGE – 4 rue Tournefort 42000 Saint-Etienne.

**N°0701/2020 : diagnostic et mise en conformité des établissements générant des eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement**

Il est décidé de conclure un marché pour la réalisation des diagnostics et mise en conformité des établissements générant des eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Le montant maximum annuel du marché est de 61 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société IRH INGENIEUR CONSEIL – 6 rue de l'Ozon 69360 Serezin-du-Rhone.

**N°0702/2020 : approbation des travaux d'éclairage public à Saint-Georges-en-Couzan.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 1 950 €.

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage public mairie et salle des fêtes	3 481 €	56 %	1 950 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Saint-Georges-en-Couzan au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0703/2020 : modification de la régie de recettes pour le service ordures ménagères.**

L'acte constitutif de la régie de recettes pour le service ordures ménagères est annulé et remplacé par le présent acte.

Il est institué auprès de la Loire Forez agglomération, sur le budget annexe ordures ménagères, une régie de recettes pour l'encaissement des produits du service ordures ménagères.

Cette régie est installée à Loire Forez agglomération, 17 boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison. La régie encaisse les produits suivants :

- Vente de bacs roulants d'ordures ménagères
- Vente de composteurs individuels
- Vente de brasse compost
- Vente de bio-seaux

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces
- Chèques bancaires ou postaux
- Carte bancaire
- Payfip
- Virement

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif de paiement : une quittance du carnet à souche P1RZ ou une quittance informatique.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction Départementale de Finances Publiques de la Loire.

Un fond de caisse d'un montant de 50€ est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000€. Le montant de la seule encaisse en numéraire est fixé à 200€.

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année.

Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année.

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle il assure effectivement le fonctionnement de la régie.

#### **N°0704/2020 : approbation d'une convention d'autorisation de passage en terrain privé de réseau public d'adduction d'eau potable, sur la parcelle ZA 167 à Gumières.**

Il est décidé de signer une convention d'autorisation de passage en terrain privé de réseau public d'adduction d'eau potable avec Mme NEEL Gisèle, Mme JASSERAND Marie-Claire, Mme CLAVELLOUX Elisabeth, Mme NEEL Nathalie, propriétaires de la parcelle cadastrée section ZA n° 167 à GUMIERES, moyennant une indemnité de 412 €.

Cette autorisation de passage de réseau sur propriété privée fera l'objet d'un acte authentique de constitution de servitude. L'indemnité sera versée lorsque l'acte de servitude correspondant sera signé.

#### **N°0705/2020 : approbation des travaux d'éclairage public à Saint-Bonnet-le-Chateau**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 125 000 €

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Optimisation et mise en conformité	131 579 €	95%	125 000 €

Cette participation sera financée :

- Par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Saint-Bonnet-le-Château au titre « voirie/éclairage public » pour 25 000 €
- Par l'enveloppe "mise aux normes et exemplarité" pour 100 000 €

#### **N°0706/2020 : attribution de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.**

Il a été attribué une subvention d'un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- Madame BROSSE Catherine - 2 impasse de la Conche 42600 Lézigneux
- Monsieur DUPERON Fabien - 5 rue des salles 42610 Saint-Georges-Haute-Ville
- Monsieur ARSAC Hervé- 17 route du canal 42210 Boisset-les-Montrond
- Monsieur CHARROIN Bertrand - 30 chemin des Unchats 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- Monsieur RIVAL Gérard - 443 route de St-Marcellin 42560 Boisset-Saint-Priest
- Madame FREYCHET Dominique - 19 avenue de Montbrison 42160 Saint-Cyprien
- Monsieur VIALLE Cyril - 501 route de Biesse 42170 Chambles
- Monsieur BERAUDIAS Aurélien- 17 rue des Parottes 42450 Sury-le-Comtal
- Monsieur BONNEFOY Nicolas - 21 rue de la marine 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- Monsieur QUOY Romain- 7 lotissement Chantalouette 42170 Chambles
- Madame VILLENEUVE Frédérique - 20 Rambe - 42440 Noirétable
- Madame ROCHE Angélique - 927 chemin de Montvadan42600 Roche
- Monsieur COURT François - 5 lot de la rose des vents 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- Monsieur GOUYET Richard - 17 rue du grand port 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- Monsieur MONIER Camille - Essende 42940 Saint-Bonnet-le-Courreau
- Monsieur FERRAND Eric - 6 rue du grand Tereland 42600 Saint-Romain-le-Puy
- Monsieur MONIER Loïc - 92 rue des romeys 42130 Marcilly-le-Châtel
- Monsieur GUILLOT Didier - 328 chemin de la souche 2940 Châtelneuf
- Monsieur MONDON Sylvain - 1 chemin de la verchère 42600 Lézigneux
- Monsieur BLANCHARD Philippe - 117 B route de Montverdun 42600 Chalain-d'uzore
- Monsieur ZANGRILLO Philippe - Parc Mélanie - 13 rue Alfred de Musset 42330 Saint-Galmier
- Monsieur VILLE Noël - 1 rue Arguillères 42130 Boën-sur-Lignon
- Monsieur CHATAIN Alexis - 20 rue des basses braies 42600 Montbrison

**N°0707/2020 : groupement de commandes entre Loire Forez agglomération et l'office du tourisme Loire Forez.**

Afin de réaliser des économies d'échelle pour la passation de plusieurs consultations (achat de fournitures de bureau, réalisation de documents imprimés, création et mise en page de supports de communication, vérifications périodiques des bâtiments), il est décidé de constituer un groupement de commandes entre l'office du tourisme Loire Forez et Loire Forez agglomération et de signer la convention correspondante. Loire Forez agglomération est désigné coordonnateur de ce groupement.

Il est donc décidé de désigner les personnes suivantes pour représenter Loire Forez agglomération au sein de la commission d'appel d'offres spécifique de ce groupement :

Elu titulaire	Elu suppléant
Monsieur Yves MARTIN	Monsieur Jean-Paul FORESTIER

**N°0708/2020 : approbation d'un avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la compagnie Sac à Son et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer un avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie Sac à Son (représentée par Madame Corine SCHAFFNER, présidente), sise 27 rue Coste 69300 Caluire-et-Cuire, concernant la représentation du spectacle « l'enfant au grelot » auprès du public à la médiathèque Loire Forez située à Saint-Just Saint-Rambert. Cette prestation aura lieu le 9 janvier 2021 de 10h30 à 11h15.

Le contrat de cession est établi pour la somme forfaitaire de 736,81 € TTC.

**N°0709/2020 : approbation d'une convention d'autorisation de rejet des eaux de fossé de voirie publique en terrain privé, sur la parcelle D 1002 à Saint-Bonnet-le-Courreau.**

Il est décidé de signer une convention d'autorisation de rejet des eaux de fossé de voirie publique en terrain privé avec M. CHAZAL Jean-Luc, propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 1002 à Saint-Bonnet-le-Courreau, moyennant une indemnité de 300 €.

Ce rejet des eaux de fossé de voirie sur propriété privée fera l'objet d'un acte authentique de constitution de servitude. L'indemnité sera versée lorsque l'acte de servitude correspondant sera signé.

**N°0710/2020 : approbation de la convention financière avec la commune de Saint-Just Saint-Rambert pour le remboursement d'un emprunt mixte eau potable.**

Il est décidé de signer une convention financière avec la commune de Saint-Just Saint-Rambert pour le remboursement de 2 emprunts mixtes.

Les emprunts n° MPH262007 et MIN985489 contractés respectivement auprès de la Caisse Française de Financement Local et de Dexia, avec un capital restant dû global au 1er janvier 2020 de 1 954 535,35€, sont des emprunts mixtes dont une partie a été affectée à la réalisation de travaux d'eau potable.

S'agissant d'emprunts mixtes, la commune continue de rembourser dans sa totalité ces 2 emprunts.

Loire Forez agglomération procèdera au remboursement de la quote-part de l'eau potable 10,37% du CRD à la commune, soit un capital global restant dû de 202 645,76€. L'échéancier du remboursement est annexé à la convention.

**N°0711/2020 : approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'exposition entre Madame Stéphanie Snuggs et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer un avenant à la convention avec Madame Stéphanie Snuggs, domiciliée 29 résidence de la Madeleine à Montbrison, concernant la mise à disposition de l'exposition « Des mains en or » à la médiathèque Loire Forez située à Montbrison. Cette mise à disposition aura lieu du 10 décembre 2020 au 05 février 2021. Le contenu de la mise à disposition a une valeur de 2 200 € TTC. La mise à disposition de l'exposition s'effectue moyennant le versement de 500 € TTC.

**N°0712/2020 : approbation du lancement d'une étude de recensement et de diagnostic de locaux d'activités vacants.**

Il est décidé d'approuver le lancement d'une étude de recensement et de diagnostic de locaux d'activités vacants pouvant accueillir des activités commerciales dans les polarités les plus impactées par la vacance commerciale d'une part, ainsi que des activités artisanales,

industrielles et commerciales (de grande surface principalement) dans les secteurs en tension, au niveau de l'offre et la demande de locaux d'activités, de l'agglomération. Il est décidé de signer le devis du bureau d'études AID d'un montant de 19 550 € HT.

**N°713/2020 : approbation du lancement de l'action n°9 intitulée « soutien aux professionnels – démarche qualité » de l'axe 3 du programme FISAC « diversification de l'offre et développement de l'activité commerciale et artisanale ».**

Il est décidé d'approuver le lancement de l'action n° 9 intitulée « soutien aux professionnels – démarche qualité » de l'axe 3 du programme FISAC « diversification de l'offre et développement de l'activité commerciale et artisanale », sous maîtrise d'œuvre des chambres consulaires, chambres de commerce et d'industrie Lyon Métropole, Saint-Etienne, Roanne et Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire.

Il est décidé de signer le devis de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire d'un montant de 26 640 € HT.

**N°0714/2020 : approbation du lancement de l'action 1 « Diagnostic des locaux vacants dans les polarités les plus impactées » de l'axe 1 du programme FISAC « stratégie de l'immobilier commercial ».**

Il est décidé d'approuver le lancement d'une étude de diagnostic et de préconisation de requalification de locaux d'activités à vocation commerciale situés dans les polarités les plus impactées par la vacance commerciale.

Il est décidé de signer le devis de BS Architecture d'un montant de 30 000 € HT.

**N°0715/2020 : approbation du lancement de l'action n°12 intitulée « faciliter la transmission/reprise des activités commerciales et artisanales » de l'axe 3 du programme FISAC « diversification de l'offre et développement de l'activité commerciale et artisanale ».**

Il est décidé d'approuver le lancement de l'action n°12 intitulée « faciliter la transmission/reprise des activités commerciales et artisanales » de l'axe 3 du programme FISAC « diversification de l'offre et développement de l'activité commerciale et artisanale », sous maîtrise d'œuvre des chambres consulaires, chambres de commerce et d'industrie Lyon Métropole, Saint-Etienne, Roanne et Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire.

Il est décidé de signer le devis de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire d'un montant de 27 900 € HT.

**N°0716/2020 : demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de travaux d'assainissement sur le territoire de Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de solliciter une subvention, auprès du Département de la Loire, pour la réalisation des travaux d'assainissement dont les localisations et les dépenses prévisionnelles sont identifiées ci-dessous

COMMUNE	DESCRIPTIF PROJET	MONTANT PROJET HT
Champdieu	Mise en séparatif chemin de la Sablière	200 000 €
Luriecq	Réhabilitation STEP – Les rivières	990 000 €
Mornand-en-Forez	Mise en séparatif route de Montbrison et route de Magneux	250 000 €
St-Bonnet-le-Château	Mises en séparatif – Exutoire pluvial place Doumer	370 000 €
St-Georges-en-Couzan	Mise en séparatif rue du Stade	80 000 €
St-Georges-Hauteville	Réhabilitation des réseaux d'assainissement et eaux potable rue Centrale	250 000 €
St-Marcellin-en-forez	Réhabilitation des réseaux rue du 08 mai, rue Antoine Dupuy et rue du Pré de l'Orme	600 000 €
St-Romain-le-Puy	Réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue Paul Laurent Libération	330 000 €
Ste-Foy-Sainte-Sulpice	Réhabilitation STEP du Bourg	333 000 €

**N°0717/2020 : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour des travaux d'assainissement dans le cadre de la mise en séparatif rue de la Forge à Champdieu.**

Il est décidé de solliciter une subvention pour les travaux d'assainissement dans le cadre de la mise en séparatif rue de la Forge à Champdieu auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 33 500 € HT pour la totalité du projet.

**N°0718/2020 : approbation d'un avenant à la convention de prestation artistique entre Madame Cécile LEOEN VERCRUYSSÉ (Wakibus) et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer une convention de prestation artistique avec Madame Cécile LEOEN VERCRUYSSÉ (Wakibus), domiciliée 910 montée des Roches Leymieux 42800 Chagnon, concernant la réalisation des prestations artistiques suivantes :

- « Contes de Noël » auprès du public à la médiathèque Loire Forez située à Montbrison.

Ces prestations auront lieu le 23 décembre 2020 à 10h30 et 14h30. La convention est établie pour la somme forfaitaire de 710 € TTC.

**N°0719/2020 : approbation d'un avenant à la convention de prestation artistique entre Madame Cécile LEOEN VERCRUYSSÉ (Wakibus) et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer une convention de prestation artistique avec Madame Cécile LEOEN VERCRUYSSÉ (Wakibus), domiciliée 910 montée des Roches Leymieux 42800 Chagnon, concernant la réalisation des prestations artistiques suivantes :

- « Heure du conte » auprès du public à la médiathèque Loire Forez située à Noirétable.

Ces prestations auront lieu le 22 décembre 2020 à 15h et 18h. La convention est établie pour la somme forfaitaire de 420 € TTC.

**N°0720/2020 : mise en séparatif du réseau d'assainissement et remplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable sur la place du Champ de Foire à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte.**

Il est décidé de conclure un marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et remplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable sur la place du Champ de Foire à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte.

Le montant total du marché est de 186 390,89 € HT, part assainissement Loire Forez agglomération d'un montant de 127 149,20 € HT, part eau potable SIAEP du Haut-Forez d'un montant de 59 241,69 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société CHRISTIAN FAURIE - Avenue des Cévennes, BP 5 - 07320 Saint-Agreve.

**N°0721/2020 : approbation d'un avenant au contrat de cession entre l'association EUREKA Komplex Kapharnaüm, la commune de Margerie Chantagret et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer un avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association EUREKA Komplex Kapharnaüm (domiciliée au CCO 39 rue Courteline 69100 Villeurbanne) et Loire Forez agglomération, en incluant comme nouveau signataire la mairie de Margerie-Chantagret domiciliée au Bourg 42560 Margerie-Chantagret, concernant le report de la représentation de ARCHI CINE – titre provisoire le samedi 26 septembre à Margerie-Chantagret suite à la situation sanitaire et la mise en place en octobre 2020 d'une installation éphémère afin de préparer le report.

Le surcoût lié à cet avenant s'élève à 4 093€ TTC qui s'ajoute au coût initial du contrat de cession de 14 000€ TTC. Le paiement du coût total de 18 093€ TTC s'effectuera de la manière suivante :

Suite au travail réalisé en 2020, il est convenu ce qui suit :

- Loire Forez agglomération prend à sa charge 7 289,14 € TTC
- La commune de Margerie-Chantagret prend à sa charge 1 000 € TTC

Le solde de la cession s'élevant à 9 804,12 € TTC sera versé à l'issue de la représentation reportée en 2021, pour une date choisie en accord avec l'association EUREKA et pris en charge par Loire Forez agglomération.

**N°0722/2020 : travaux de réfection de 3 ouvrages d'art.**

Il est décidé de conclure les deux marchés suivants pour la réalisation de travaux de réfection de 3 ouvrages d'art :

Lot n°1 : travaux de réhabilitation d'un ouvrage sur le bief de l'Argentière situé sur la commune de Boën-sur-Lignon. Le montant du marché est de 63 103.60 € HT (toutes tranches confondues). Le titulaire retenu pour ce marché est la société AUVERGNE BETONS SPECIAUX – 285 Rue de la Font de l'Or 42110 Cleppé.

Lot n°2 : travaux de réhabilitation d'un ouvrage sur la Curraize et d'un ouvrage sur le Fossé situés au lieu-dit les Bichaizons sur la commune de Précieux. Le montant du marché est de 135 000 € HT (toutes tranches confondues). Le titulaire retenu pour ce marché est la société SADE – La Rama 42840 Montagny.

**N°0723/2020 : fourniture de ressources audiovisuelles et de DVD pour les médiathèques Loire Forez.**

Il est décidé de conclure les deux marchés suivants pour la fourniture de ressources audiovisuelles et de DVD pour les médiathèques Loire Forez pour une durée d'un an renouvelable 3 fois :

Lot n°1 : Fiction jeunesse et adulte.

Le montant maximum annuel du marché est de 46 250 € HT. Le titulaire retenu pour ce marché est la société COLACO – ZAC du Paisy - 9 chemin des Hirondelles 69570 Dardilly.

Lot n°2 : Documentaire jeunesse et adulte.

Le montant maximum annuel du marché est de 5 000 € HT. Le titulaire retenu pour ce marché est la société COLACO – ZAC du Paisy - 9 chemin des Hirondelles 69570 Dardilly.

**N°0724/2020 : avenant N°2 à la convention d'adhésion au service commun de direction générale de la commune de Saint-Just-Saint-Rambert.**

Il est décidé d'approuver l'avenant N°2 à la convention d'adhésion au service commun de direction générale de Montbrison actant la mise à disposition du nouveau directeur général des services à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**N°0725/2020 : approbation d'une convention d'indemnisation de l'exploitant pour les dégâts causés par les travaux d'adduction d'eau potable à l'exploitation d'une partie de terrain sur la parcelle ZA 167 à Gumières.**

Il est décidé de signer une convention d'indemnisation pour dédommagement des dégâts causés au terrain, par des travaux réseau d'eau potable avec Paul Barou, exploitant la parcelle ZA n° 167 à Gumières, en contrepartie d'un forfait d'indemnisation, dont le montant provisoire calculé à partir du barème de la chambre d'agriculture, est de 1140 €. Cette convention définit les modalités des interventions pour les travaux.

Il est décidé de verser à l'exploitant cette indemnité, précisée dans la convention, au plus tard 3 mois à partir de la date de signature de la deuxième partie de la convention, à compléter après travaux.

**N°0726/2020 : approbation d'un avenant à la convention de prestation artistique entre l'association Lacavale, la Compagnie Halte et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer un avenant à la convention de prestation artistique avec l'association Lacavale, domiciliée à la Maison des Associations 72,74 rue Royale 59800 Lille et Loire Forez agglomération, en ajoutant un nouveau signataire, à savoir la Compagnie Halte, domiciliée au 33 bis rue de Terre noire, 42100 Saint-Etienne. L'objectif de cet avenant est de redéfinir les actions de médiation initialement prévues et reportées suite au confinement, qui seront menées conjointement par Julie Ménard et la Cie Halte.

L'ensemble de ces actions intervient dans le cadre des actions artistiques et culturelles menées dans le quartier de Beauregard, en lien avec le contrat de ville, en partenariat avec la ville de Montbrison.

Un budget supplémentaire de 6 000€ TTC sera versé au nouvel intervenant la compagnie Halte et pris en charge par Loire Forez agglomération.

**N°0727/2020 : attribution d'une subvention au profit de Mme SKRZYPCZAK Laura et M. JACQUOT Logan, prêt social location accession, 32 boulevard du Béal 42450 Sury-le-Comtal.**

Il a été attribué une subvention d'un montant de 4 000 € à Mme SKRZYPCZAK Laura et M JACQUOT Logan, primo-accédant d'un logement en prêt social location accession.

**N°0728/2020 : attribution d'une subvention à Madame DEMARS Marie-Noëlle – SCI la Madeleine.**

Il a été attribué une subvention d'un montant maximum de 4000 € à Madame DEMARS Marie-Noëlle – SCI la Madeleine.

**N°0729/2020 : attribution d'une subvention au profit de M. SOUSA GOMEZ Helder et Mme MADEIRA VICENTE Vania, prêt social location accession, 30 boulevard du Béal 42450 Sury-le-Comtal.**

Il a été attribué une subvention d'un montant de 4 000 € à M. SOUSA GOMEZ Helder et Mme MADEIRA VICENTE Vania, primo-accédants d'un logement en prêt social location accession.

**N°0730/2020 : approbation de la sollicitation d'une subvention régionale pour le financement du Festival Baroque en Forez édition 2021.**

Il est décidé de solliciter une subvention régionale auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour le financement du Festival Baroque en Forez qui se déroulera en octobre 2021 à hauteur de 6 000 € TTC pour un budget total de 60 000 € TTC.

**N°0731/2020 : approbation de la convention de partenariat avec L'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) le Valentin et de la convention financière complémentaire avec MACEO.**

Il est décidé de signer la convention de partenariat entre Loire Forez agglomération et L'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) le Valentin qui met en œuvre l'action de Cap Rural pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Cette convention pose les bases d'un partenariat qui permettra de mutualiser les moyens et les compétences afin d'organiser la collaboration entre les structures et d'optimiser le développement économique du territoire.

Il est décidé de signer la convention financière complémentaire entre Loire Forez agglomération et MACEO qui met en œuvre l'action de Cap Rural pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, dont la contribution est définie pour chaque année (2018, 2019 et 2020) à deux mille cinq cent euros par an, et fait l'objet d'un appel de fonds annuel émis par MACEO.

**N°0732/2020 : approbation de la souscription d'un contrat de prêt de 7 000 000 € auprès de la Banque Postale (budget principal).**

Il est décidé de contracter auprès de la Banque Postale un prêt de 7 000 000 € destiné à financer les investissements 2020 du budget principal, émis aux conditions suivantes :

- Phase de mobilisation :

Durée : 5 mois soit du 18/01/2021 au 30/06/2021,

Versements des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/06/2021, au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation.

Montant des versements : montant de 150 000 € minimum

Préavis : 2 jours ouvrés

Remboursement : possible à tout moment au montant minimum de 150 000 €

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de + 0,73%,

Base de calcul des intérêts : exact/360

Périodicité des échéances d'intérêts : mensuelle

Commission de non-utilisation : 0,10%

Mise en place anticipée de la tranche fixe : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale

- Phase d'amortissement :

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 0,48 %

Base de calcul des intérêts : exact/360

Périodicité des échéances d'intérêts : trimestrielle

Nombre d'échéances : 80

Mode d'amortissement du capital : amortissement constant



Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt
- Score Gissler : 1A

Il est décidé de signer le contrat de prêt correspondant.

**N°0733/2020 : détermination des taux de promotion par avancements de grade (ratios promus - promouvables).**

Il est décidé de fixer un ratio de 100 % pour 2020 pour tous les grades des cadres d'emploi représentés dans les effectifs.

**N°0734/2020 : approbation de la sollicitation du dispositif « Soutien renforcé » du centre national de la cinématographie (CNC) pour le cinéma Cin'ététoile.**

Il est décidé de solliciter auprès du CNC la demande d'aide prévue dans le cadre du dispositif « soutien renforcé » aux cinémas. Ce soutien sera une année de soutien supplémentaire calculé par rapport à la moyenne (sur les 3 dernières années) de la TSA engendrée par le cinéma Cin'ététoile. Il sera versé sous une double forme :

- Sous la forme d'une subvention (7 mois de l'année supplémentaire).
- Sous la forme d'une TSA supplémentaire (5 mois).

**N°0735/2020 : approbation d'une subvention du centre national de la cinématographie (CNC) pour le classement art et essai du cinéma Cin'ététoile 2021.**

Il est décidé de solliciter une subvention auprès du CNC pour le classement art et essai du Cin'ététoile 2021. L'aide financière sollicitée à hauteur de 13 519 €.

**N°0736/2020 : étude pour la définition d'un schéma d'implantation d'un réseau de haies sylvopastorales.**

Il est décidé de conclure un marché d'étude pour la définition d'un schéma d'implantation d'un réseau de haies sylvopastorales.

Le montant du marché est de 28 600 € HT pour la partie du marché à prix forfaitaire et pour un montant maximum de 4 500 € HT pour la partie du marché à bons de commande.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société EPODE – 44 rue Charles Montreuil 73000 Chambéry.

**N°0737/2020 : maintenance des installations techniques de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert.**

Il est décidé de conclure un marché pour la maintenance des installations techniques de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert pour une durée d'un an.

Le montant du marché est de 59 500 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société DALKIA – 10 H rue de la Productique 42950 Saint-Etienne.

**N°0738/2020 : approbation d'une convention de versement d'un fonds de concours avec la commune de Marcoux pour un équipement en abri-voyageurs.**

Il est décidé de signer une convention de versement de fonds de concours avec la commune de Marcoux pour l'équipement d'un abri-voyageurs.

L'abri-voyageurs est destiné à être implanté à l'arrêt « La Bruyère », situé le long de la RD20, avec une longueur d'emprise au sol supérieure à 3 mètres. Le coût total de l'abri-voyageurs (options et pose comprise) s'élève à 3 113,09€ HT.

Le montant du fonds de concours pouvant être reversé s'élève à 50% du reste à charge de la commune, plafonné à 2 500 € HT pour les abris d'une emprise au sol d'une longueur supérieure ou égale à 3 mètres.

Un fonds de concours de 1 556,54€ HT sera donc versé par Loire Forez agglomération à la commune de Marcoux.

**N°0739/2020 : engagement des aides individuelles pour les dépenses d'adaptation aux mesures sanitaires actuelles dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement pour les entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.**

Il est décidé d'attribuer à l'entreprise « FLO COIFFURE » située 21 rue de Lyon à Savigneux et représentée par Mme Florence RAVEL, une aide financière de 342,17 € correspondant à 30 % du montant total des 1 140,58 € HT d'investissements réalisés d'adaptation au contexte sanitaire.

**N°0740/2020 : approbation d'une convention de partenariat entre l'association Gangmourai et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer une convention de partenariat avec l'association Gangmourai domiciliée au 16 bis rue Montferré 42000 Saint-Etienne, concernant les modalités de coopération pour la réalisation d'un projet de diagnostic artistique du réseau Copernic. Ce projet aura lieu entre janvier 2021 et octobre 2021.

La convention est établie pour la somme forfaitaire de 15 000 € TTC. Les frais de transport sont inclus dans les frais de prestation et seront pris en charge par Loire Forez agglomération.

Un premier versement correspondant à la phase 1 du projet (soit 6 000 € TTC) sera versée à la signature de la convention. Un deuxième versement correspondant à la phase 2 (soit 4 500 € TTC) seront versés en juin 2021, et un troisième versement correspondant à la fin de la résidence mission (soit 4 500 € TTC) sera versé à l'issue de la dernière intervention.

**N°0741/2020 : approbation des travaux d'éclairage public rue des Clercs à Montbrison.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 8 933 €

Détail :	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Eclairage rues des Clercs	9 115 €	98 %	8 933 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe d'investissement d'initiative communale affectée à la commune de Montbrison au titre « voirie/éclairage public ».

**N°0742/2020 : approbation de la convention pour l'organisation d'activités impliquant des interventions extérieures passée entre la direction des services départementaux de l'éducation nationale Loire et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer la convention pour l'organisation d'activités impliquant des interventions extérieures passée entre la direction des services départementaux de l'éducation nationale Loire et Loire Forez agglomération.

**N°0743/2020 : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Loire concernant le programme voirie 2021.**

Il est décidé de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Loire pour les travaux qui seront réalisés en 2021 sur les communes éligibles aux subventions départementales et sous maîtrise d'ouvrage Loire Forez agglomération, pour un montant de 5 360 446,91 € HT, selon la répartition est précisé ci-dessous :

- Canton de Boën : 1 971 167,64€ HT
- Canton de Montbrison : 2 057 308,35€ HT
- Canton de Saint-Just Saint-Rambert : 1 185 229,64€ HT
- Canton d'Andrézieux-Bouthéon : 146 741,28 € HT

**N°0744/2020 : groupement de commandes pour la réalisation de travaux de réseaux secs et humides sur l'avenue des Barques sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert.**

Afin de réaliser des économies d'échelle pour la réalisation de travaux de réseaux secs et humides sur l'avenue des Barques sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert, il est décidé de constituer un groupement de commandes entre le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire – Territoire d'Energie et Loire Forez agglomération et de signer la convention correspondante. Loire Forez agglomération est désigné coordonnateur de ce groupement.

Il est donc décidé de désigner les personnes suivantes pour représenter Loire Forez agglomération au sein de la commission d'appel d'offres spécifique de ce groupement :

Elu titulaire	Elu suppléant
Monsieur Yves MARTIN	Monsieur François MATHEVET

**N°0745/2020 : demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de travaux d'eau potable sur le territoire de Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de solliciter une subvention, auprès du Département de la Loire, pour la réalisation des travaux d'eau potable dont les localisations et les dépenses prévisionnelles sont identifiées ci-dessous :

COMMUNE	DESCRIPTIF PROJET	MONTANT PROJET HT
Territoire LFA	Equipements des réservoirs en débitmètres, sonde, télésurveillance	2 769 800 €
Saint-Bonnet-le-Courreau	Création nouveau captage AEP	77 500 €

**N°0746/2020 : engagement des aides individuelles pour les dépenses d'adaptation aux mesures sanitaires actuelles dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement pour les entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.**

Il est décidé d'attribuer à l'entreprise « LE BEFRANC » située 7 route d'Augel à Saint-Bonnet-le-Château et représentée par M. Franck DUCLOS, une aide financière de 688,35 € correspondant à 30 % du montant total des 2 294,49 € HT d'investissements réalisés d'adaptation au contexte sanitaire.

**N°0747/2020 : viabilisation lot 11 ZAC de Crémérieux à Savigneux.**

Il est décidé de commander au SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) les travaux en objet. Cette prestation s'élève à un montant total de 6 542 € HT.

Détail	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Viabilisation électrique du lot 11 de la ZAC de Crémérieux	7 340 €	59.3 %	4 352 €
Viabilisation télécom du lot 11 de la ZAC de Crémérieux	2 190 €	100 %	2 190 €
TOTAL	9830 €		6 542 €

Cette participation sera financée par l'enveloppe budgétaire de la Direction du développement économique pour 6 542 € HT.

**N°0748/2020 : versement d'une prime aux candidats pour la consultation portant sur la création et l'exécution graphique des supports de communication.**

Loire Forez agglomération va lancer une consultation restreinte ayant pour objet la création et l'exécution graphique pour ses supports de communication.

Afin de pouvoir comparer et juger les différentes offres remises par les candidats, il va être demandé aux candidats la réalisation de maquettes dans le règlement de la consultation. La production de ces maquettes permettra d'apprécier la créativité, l'attractivité et l'originalité des réalisations, leur cohérence avec l'identité visuelle de Loire Forez et leur pertinence par rapport aux attentes exprimées.

La réalisation de ces maquettes représente un investissement significatif pour les candidats.

L'article R2151-15 du code de la commande publique prévoit que « dans les documents de la consultation, l'acheteur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes ainsi que de tout document permettant d'apprécier l'offre. Lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les soumissionnaires, elles donnent lieu au versement d'une prime. Le montant de la prime est indiqué dans les documents de la consultation ».

C'est pourquoi, il est décidé d'attribuer les primes suivantes aux candidats ayant remis des offres conformes :

Lot n°1 : Communication institutionnelle, environnement et aménagement du territoire

- 400 € au candidat classé 2<sup>ème</sup>
- 400 € au candidat classé 3<sup>ème</sup>

Lot n°2 : Attractivité et proximité

- 400 € au candidat classé 2<sup>ème</sup>
- 400 € au candidat classé 3<sup>ème</sup>

**N°0749/2020 : approbation d'une convention de prestation artistique entre Madame Isabelle CRAYSSAC (Isanime) et Loire Forez agglomération.**

Il est décidé de signer une convention de prestation artistique avec Madame Isabelle CRAYSSAC, domiciliée 16 rue du Panorama 42600 Montbrison, concernant la réalisation d'une prestation artistique intitulée « L'étoile de Noël » auprès du public à la médiathèque Loire Forez située à Saint-Just Saint-Rambert le 17 décembre 2020 à 9h30 et 10h30.

La convention est établie pour la somme forfaitaire de 101,72 € TTC.

**N°0750/2020 : : adhésion au service commun des moyens techniques des communes de Lérigneux et Merle-Leignec**

Il est décidé de signer les conventions d'adhésion au service commun des moyens techniques avec les communes suivantes : Lérigneux et Merle-Leignec, entrant en vigueur à compter de la date de la signature de chacune des conventions par les deux parties.

Ces conventions précisent le champ d'application, les modalités d'organisation matérielle, la situation de chaque agent du service commun, les conditions et modalités de partage des coûts du service entre les adhérents, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou de recours. Elles précisent les conditions et modalités de sortie du service commun.

**N°0751/2020 : convention d'adhésion au service commun de direction générale de la commune de Sury-le-Comtal.**

Il est décidé de signer la convention d'adhésion au service commun de direction générale avec la commune de Sury-le-Comtal entrant en vigueur à compter de la signature des deux parties.

Outre les missions, cette convention encadre les quotités de mises à dispositions de chaque agent concerné ainsi que les modalités de remboursement par Loire Forez agglomération des charges supportées par chacun des adhérents.

**N°0752/2020 : avenant n°1 à l'adhésion des communes de Montbrison et Sury-le-Comtal au service commun systèmes d'information.**

Il est décidé de signer les avenants n°1 à la convention d'adhésion au service commun systèmes d'information avec les communes de Montbrison et Sury-le-Comtal modifiant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le calcul des unités d'œuvre.